



**Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
du C.D.T. 67
Samedi 28 septembre 2024**

L'assemblée générale du comité départemental de tir du Bas-Rhin s'est tenue le samedi 28 septembre 2024 à l'Amitié Lingolsheim.

Le procès-verbal de l'AG du 28 octobre 2023 ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par courrier électronique aux membres. L'ensemble des pièces était également disponible sur le site du CDT 67.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Approbation du PV de l'AG du 28-10-2023
3. Nomination de trois scrutateurs
4. Vérification des pouvoirs
5. Rapport moral – Jean-Marc HAAS-BECKER
6. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental – Anthony HAAS
7. Rapport financier – Isabelle ROCHE
8. Rapport des réviseurs aux comptes
9. Décharge à la trésorière
10. Rapport de la gestion sportive par le Vice-Président, Jean-Paul DIEDERICH
11. Election du Comité Directeur
12. Election du Président
13. Election des Réviseurs aux comptes
14. Vœux et suggestions à formuler par écrit avant le 3 septembre 2024
15. Intervention des invités
16. Divers

1. Ouverture à 14h30

Jean-Marc HAAS-BECKER souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

2. Approbation du PV de l'AG du 29-10-2022

Le PV de l'AG du 29-10-2022 est approuvé à l'unanimité des voix présentes.

3. Nomination de trois scrutateurs

L'assemblée procède à la nomination des deux scrutateurs en cas de vote durant l'Assemblée Générale. Il s'agit de Freddy KRUMM et Patrick LUX

4. Vérification des pouvoirs

Avec 178 voix sur 226, le quorum est atteint. L'assemblée peut poursuivre l'ordre du jour et délibérer valablement.

5. Rapport Moral – Jean-Marc HAAS-BECKER

Analyse du nombre de licenciés :

Nous sommes 7636 licenciés au 31 août 2024, soit une augmentation de 558 licenciés. Le nombre de licenciés du CDT 67 est en augmentation de presque 8% par rapport à l'année dernière. Sur 5 ans l'effectif progresse de 25 %. Le tir plait et nos clubs sont en capacité de répondre à la demande croissante.

Au niveau de la création des licences, on peut voir que le tir rajeunit petit à petit. Sur une année 67 % des créations de licence sont le fait de personnes ayant moins de 45 ans. De ce fait, le nombre de licenciés de moins de 45 ans a augmenté de 29.22 % sur les 5 dernières années même si les moins de 45 ans restent tout de même minoritaires par rapport aux licenciés de plus de 45 ans.

Au niveau des jeunes le nombre de licences est en très légère augmentation avec 9 licences supplémentaires. Sur cinq ans, le nombre de licenciés jeunes a augmenté de 8 %. Il y a donc un peu plus de jeunes mais ils ne représentent que 7.26 % de l'effectif global.

En revanche, pour les jeunes des écoles de tir, l'exercice 2024 n'est pas bon avec une chute de 6.8 % par rapport à la saison passée. C'est le plus mauvais exercice en 5 ans, nous perdons 19 licenciés de moins de 15 ans par rapport à l'année dernière et 7 en 5 ans. Malgré nos aides financières, les licenciés « Ecole de Tir » sont en recul. Il y a donc de gros efforts à faire pour recruter des jeunes et surtout créer des écoles de tir car tous les clubs n'en ont pas.

Au niveau des licenciés féminines, nous enregistrons une progression de 15.5% % sur un an et de 52% sur 5 ans. C'est l'excellent chiffre de l'exercice. Le nombre de licenciés féminines progresse régulièrement et de manière constante. Le tir se féminise, surtout dans les disciplines olympiques étant donné qu'une importante proportion de femmes pratiquent la compétition. Elles sont tout de même moins de 12 % de l'effectif global, la marge de progression est importante.

A l'échelle du Grand EST, le Bas-Rhin est le premier département au nombre de licenciés (22,9%) et l'Alsace représente à elle seule 38,7% des licenciés de la grande région. Mais notre département n'est que 4^{ème} au pourcentage de jeunes, loin derrière les Ardennes et les Vosges.

En ce qui concerne les sociétés de tir, nous sommes 59 clubs. Le « top 5 » des clubs de tir est constitué de : ST Strasbourg (542), la S.T. Ostwald (457), le RC Strasbourg (430), Amitié Lingolsheim (424) et APT Obernai (405).

Pour l'organisation des compétitions à l'échelle départementale, le Président remercie l'ensemble des clubs accueillants ces rencontres chaque année : Lingolsheim, Kaltenhouse, Harthouse, RC Strasbourg, Cheminots, Ingwiller, Obernai, Marckolsheim et St Strasbourg.

Présentation de l'équipe technique départementale (mutualisé avec la ligue)

Anthony Haas (CQP - administration, logistique, gestion sportive, DEJEPS)

Lisa Roettele (CQP et DEJEPS – éducation et citoyenneté, handitir, sport santé)

Florence Voltzenlogel (DESJEPS - écoles de tir, détection et projets)

Agathe Biston (*DEJEPS – enseignement, formation, développement, tutorat*)

Pauline Jung (*brevet fédéral 1, CQP – sport transfrontalier*)

Jérémy Lepage (CQP)

Jean-Paul Diederich (*gestion sportive, arbitrage, homologation*)

Patrick MOREL (*brevet fédéral handi et paratir*)

Collaborateurs occasionnels :

- Animateurs : 81 diplômés
- Capacité à accueillir et conseiller (CAC) : 192 diplômés
- Initiateurs : 52 diplômés
- Brevets jeunes encadrants : 25 diplômés
- BF Entraîneur 1^{er} degré : 9
- BF entraîneur 2^{ème} degré : 1

Jean-Marc HAAS-BECKER souligne que le comité départemental dispose de la meilleure équipe technique de France en termes de compétences et de diplômes. Il en profite pour féliciter et remercier l'équipe dont le comité a la chance d'avoir le concours.

Résultats sportifs

La saison sportive fut riche en médailles et titres pour les compétiteurs bas-rhinois. Au total 311 médailles ont été remportées dont 315 au niveau régional, 65 au niveau national et 27 au niveau international.

Au niveau international, le Président souligne les performances suivantes :

- LOUIS Pascal : double champion du monde junior en Armes Anciennes
- ROETTELE Lisa : Championnat du monde à l'Arbalète Match
- MULLER Océanne : 5^{ème} place lors des Jeux Olympiques de Paris 2024

En tout il y a eu 27 podiums pour les athlètes bas-rhinois lors de compétitions internationales.

Aides perçues par le CDTir 67

Collectivité Européenne d'Alsace

- Convention pluriannuelle : 14250 €

Pour mémoire aide de la CEA aux clubs :

- Aide à la licence jeune de moins de 18 ans (5 € par licence si au moins 20 jeunes)
- Aide possible pour l'acquisition de matériel sportif

Agence Nationale du Sport

- Aide au titre du PSF de la FFTir : 5000 €

Total des aides perçues : 19250 €

Aides accordées par le CDTir 67

Solidarité adultes / jeunes

Rappel du dispositif :

- Versement Sté par licencié adulte : 1,50 €

Suspension en 2020/21 par décision du comité pour soutenir les clubs après la crise sanitaire

- Abondement CDT 67 par adulte : 3,00 €

Porté de 1,50 € à 3 € pour la même raison

- Total par licence adulte : 3,00 €
- Reversement aux sociétés de la somme ainsi collectée au prorata de leurs jeunes

Total collecté : 21 090 €

Aide par jeune : 38 €

Aide aux clubs accordée par le CDTir 67

- RC Strasbourg (coupe du monde) 1500 €

- Saales (Armurerie EDT)	750 €
- Erstein (Armurerie EDT)	2250 €
- Weyersheim (cibles électroniques)	1500 €
- Cheminots (volets électriques)	1500 €
- Wasselonne (Armurerie EDT)	1000 €
- Harthouse (Championnat de France des Clubs)	4000 €
- RC Strasbourg (Armurerie EDT)	3000 €
- Sessenheim (Armurerie EDT)	2250 €

Au total 17 750 € d'aides ont été versées par le CDT 67.

Aides individuelles

- WOLF Morgane (tenue de tir)	500 €
- KRUMM Clémentine (arme)	500 €

Le CDT 67 a attribué au total 1000 € d'aides individuelles.

Actions réalisées

Au cours de cette saison, le CDTir 67 a organisé 37 actions de promotion et de formation pour tous les publics.

Nouveau Périmètre régional

La fédération française de tir est dans l'obligation de mettre en place la réforme territoriale introduite par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République – loi n° 2015-991 du 7 août 2015). Les changements que l'application de cette loi induira seront les suivants :

- Une nouvelle entité juridique devra être créée, la « Ligue Régional de Tir du Grand Est » remplaçant le comité de coordination (COCOTIR-GE)
- Les ligues d'Alsace, de Lorraine et de Champagne ne fusionnent pas. Elles se transformeront en « territoires », « districts », « provinces », « contrées » (le nom n'est pas trouvé pour le moment)
- Les ligues gardent leur personnalité juridique, leurs compétences, leur siège, leur comité, leur personnel mais ne s'intituleront plus « régionales »
- Il y aura toujours un championnat d'Alsace, sauf qu'il ne sera plus « régional »
- Le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin n'est pas impacté par cette réforme, tout comme les 9 autres départements du Grand Est.

Réformes fédérales

La fédération a modifié ses statuts pour se mettre en conformité avec la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

ARTICLE 5 :

Obligation de mise en conformité avec l'organisation territoriale de l'Etat

ARTICLE 6 :

Election du comité fédéral et du président au suffrage universel des clubs et non plus par de grands électeurs

- Une AG distancielle élective pour le vote des clubs
- Une AG présentielle ordinaire de délégués (2 par ligue) pour le reste

ARTICLE 16 :

Election sur liste (et non plus par tête) de 36 administrateurs dont le président identifié comme tel sur la liste

Election de 6 administrateurs (2 par collège : celui des arbitres, celui des tireurs de haut niveau, celui des cadres techniques)

ARTICLE 21 :

Le président peut être rémunéré si l'AG est d'accord (maximum 3 smic)

Objectifs et projets

Le projet SportQuantum est un dispositif qui consiste à équiper les clubs demandeurs de cibles électroniques SportQuantum. C'est un dossier qui porte sur 315 cibles, 215 pour l'Alsace et 100 pour la Lorraine pour un coût global de 985 000 €. La région Grand Est nous soutient à hauteur de 30% mais le budget est tellement important que celui-ci est réparti sur 4 ans. Cette action est en cours pour sa 3^{ème} année avec la dotation des cibles aux clubs de Niederbronn, Uhlwiller, Wisches et Bischwiller

De grandes compétitions sont à venir dans le Bas-Rhin :

- Championnat de France des clubs 10M organisé par la société de tir St Wendelin Harthouse-Haguenau
- Championnat de France cible mobile 50M organisé par l'Amitié Lingolsheim.

La flamme olympique passera en Alsace le 26 juin 2024. Lors de cet évènement il est indispensable d'assurer la présence du tir et privilégier des manifestations transfrontalières.

Les autres objectifs et projets évoqué par le CDTir 67 sont les suivants :

- Rajeunir le tir
 - Renforcement des actions avec L'UNSS et la FFSU (départementaux, régionaux, nationaux du sport scolaire et universitaire)
 - Présence aux manifestations grand public (La Lycéenne, Vital-Sport)
 - Promotion du dispositif Pass'Sport
 - Se rapprocher des collèges inscrits dans le dispositif expérimental « 2 heures de plus de sport au collège »
 - Poursuite des aides à la modernisation des armureries des écoles de tir
- Arbitrage et encadrement
 - Formation d'arbitres de clubs et de jeunes arbitres
 - Revalorisation des défraiements
 - Promotion des formations d'accueil (CAC et animateurs)
- Modernisation de la pratique
 - Poursuite de l'aide aux clubs : cibles électroniques, armurerie, pièges à balle, compresseurs, formation de l'encadrement
 - Mise en place d'une nouvelle plate-forme d'engagement en ligne pour les compétitions
 - Lutte contre la plombémie et les nuisances sonores
- Sport Transfrontalier
 - Organisation d'un match transfrontalier en novembre sur les installations de Lingolsheim
- Handi- et Paratir
 - Ouverture et développement aux personnes en situation de handicap

- Accessibilité des stands de tir
- Découverte, initiation, encadrement et formation

Le Président conclue son intervention en rappelant la date de l'AG de la Ligue qui se tiendra à l'Amitié Lingolsheim le 26 octobre 2024.

7. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental – Anthony HAAS

Anthony HAAS présente son rapport d'activité pour l'année écoulée.

Au niveau des compétitions le nombre de participants est en progression par rapport à la saison passée. Le nombre de participants a augmenté dans toutes les disciplines. Toutefois, les compétiteurs ne représentent que 7,8 % de l'effectif global. C'est dans les catégories féminines que nous retrouvons la plus grande proportion de compétitrices avec une licenciée sur trois pratiquant la compétition.

A la suite de ces informations statistiques, une présentation de la nouvelle plate-forme d'engagement est faite. ISIS-Web sera utilisé pour l'ensemble des compétitions de la saison à venir. Il s'agit d'un nouveau dispositif élaboré et mis en place par la fédération pour pouvoir centraliser les engagements de l'ensemble des Ligues.

A la fin de son exposé, Anthony HAAS remercie l'ensemble des participants pour leur attention.

Lisa ROETTELE présente ensuite le rapport école de tir et formations élaboré par Agathe BISTON et Florence VOLTENLOGEL, voici les chiffres clés :

- 324 validations cibles couleurs sur la saison 2020-2021
- 191 nouveaux certifiés CAC
- 1 nouveau diplômé « jeunes encadrants »
- 20 nouveaux animateurs
- 6 nouveaux initiateurs
- 17 stages techniques organisé avec des jeunes bas-rhinois nouveaux initiateurs de club

Au courant de la saison 2 formations continues ont pu avoir lieu rassemblant 53 licenciés.

En UNSS, 32 collégiens et lycéens ont participé au championnat académique, qualificatif pour le championnat de France qui a eu lieu à Brie-Comte-Robert (IDF) et où nos jeunes bas-rhinois ont remporté 3 médailles d'argent et une médaille d'or.

De leur côté, les étudiants inscrits à la FFSU ont remporté 1 médaille d'or et une médaille d'argent lors des championnats de France FFSU.

Au niveau du handisport Lisa ROETTELE présente l'évolution des licenciés handisport dans le Bas-Rhin sur les trois dernières années. Elle évoque également les actions à venir pour la nouvelle saison :

- Formation continue sur le thème du Handi-tir
- Stages d'entraînement Handisport
- Formation continue Para-tir

8. Rapport financier – Isabelle ROCHE

Isabelle ROCHE, trésorière du CDTir 67, présente le rapport financier de l'année écoulée. Le total des recettes s'élève à 166 022,39 € et le total des dépenses est de 159 591,41 € ce qui nous donne un résultat net positif de 6 430.98 €.

En ce qui concerne le budget prévisionnel, les recettes devraient augmenter du fait de l'augmentation de la part départementale de la licence. Celle-ci devrait permettre au CDT67 de recevoir 20 000 € de plus au niveau des licences. Au niveau des engagements aux compétitions et des subventions, nous restons sur les mêmes montants que la saison passée.

La convention entre le CDTir 67 et l'Amitié Lingolsheim se poursuivra.

Au niveau des dépenses de ce budget prévisionnel, rien ne change quant aux coûts pour l'organisation des compétitions, des formations.

Un travail sera à réaliser concernant la mutualisation des emplois afin de pouvoir mettre en place un groupement d'employeur avec la Ligue et le CDT 68.

A la fin de cet exposé, Jean-Marc HAAS-BECKER remercie Isabelle ROCHE pour la tenue des comptes.

9. Rapport des réviseurs aux comptes – Gilbert REMPP et Charles PAILLE

Gilbert REMPP et Charles PAILLE se sont retrouvés pour procéder à la révision annuelle des comptes du CDTir 67, en présence de la trésorière le 23 septembre 2024 à Uhlwiller. Le rapport est présenté par Charles PAILLE :

« En exécution de la mission qui nous a été confié par cette Assemblée, nous, en présence de la trésorière Isabelle ROCHE avons procédé à la révision annuelle des comptes du CDTir 67. Tous les documents demandés nous ont été présentés, notre audit était basé sur le principe du sondage. Après vérification des pièces présentées, plus d'un tiers des 351 pièces. Aucune anomalie n'était à signaler et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous félicitons Isabelle ROCHE pour la tenue claire et précise des comptes ainsi que pour le travail effectué cette année. Nous certifions que les comptes annuels présentés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé. Au regard de ce résultat nous proposons de donner quitus à la trésorière »

10. Décharge à la trésorière

L'assemblée donne décharge à la trésorière à l'unanimité des voix présentes.

11. Rapport des commissions présenté par le Vice-Président en charge de la gestion sportive – Jean-Paul DIEDERICH

Jean-Paul DIEDERICH nous présente son « dernier » rapport en qualité de vice-président en charge de la gestion sportive.

« La saison sportive 2023 – 2024, est une saison classique, identique à la saison précédente.

Les diverses commissions sportives n'ont pas négligé leurs efforts pour assurer la saison 2024. Les nombreux championnats départementaux ont été accueillis dans les installations habituelles. Merci aux sociétés de tir et aux bénévoles pour leur accueil. Les exploits de nos sportifs qui ont brillamment représenté le CDT67 ont été rappelé dans la présentation faite par le Président, au travers de l'exposé de l'ETR et du rapport présenté par Anthony HAAS. Nous adressons à ces

athlètes un grand bravo et toutes nos félicitations. Merci également à Anthony qui assure l'élaboration du calendrier sportif annuel, l'établissement des plans de tir, le suivi matériel de la compétition ainsi que la gestion des arbitres.

L'arbitrage est garant de l'intégrité des championnats et du respect des règlements sportifs. Le CDT 67 rencontre une situation critique concernant l'arbitrage, il est amené à faire appel aux renforts d'arbitres du CDT 68. Nos arbitres actifs vieillissant se font rares et ça fatigue à force d'être très souvent sollicité. Je lance un appel aux sociétés de tir bas-rhinoise afin de promouvoir l'arbitrage et d'inciter toutes personnes intéressées par la formation. Celle-ci débute avec la qualification d'arbitre de club pour ensuite passer les divers grades d'arbitre départemental et régional. La démarche d'arbitre de club est simplifiée, le candidat s'adresse à Anthony qui lui adresse en retour un QCM pour lequel il a un temps imparti à répondre. Après obtention ce QCM il se voit donc arbitre de club pour une année. Après il va pouvoir naturellement passer arbitre départemental. Trois arbitres de club, Alain MARAIS, Thomas STUDER et Philippe LEFRANCOIS ont réussi le passage de grade supérieur d'arbitre départemental ISSF. Bravo à eux. Une réflexion sur la revalorisation du défraiement doit être tenue en raison de l'inflation que nous connaissons tous. Je préconise également de revoir la dotation vestimentaire spécifique des arbitres, certains d'entre eux n'en sont toujours pas équipés.

L'homologation des sociétés de tir est obligatoire pour l'assurance responsabilité civile, le fonctionnement des EDT et les différentes demandes de subventions. L'homologation est essentielle pour accueillir les compétitions et celle-ci est gratuite. Presque la totalité des 59 sociétés de tir bas-rhinoises sont homologuées ou en cours d'homologation.

Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner sur les spécificités des disciplines, pour toutes question d'arbitrage ou encore pour toutes questions attelant à l'homologation.

Le président vous a fait part du fait que je ne me représenterai pas pour un nouveau mandat. Effectivement élu au comité du CDT67 en 2000, j'ai souhaité prendre du recul et ne pas me représenter pour un nouveau mandat. Monsieur le Président et les membres du comité directeur du CDT 67, Florence, Agathe, Lisa et Anthony, les collègues arbitres, merci pour la confiance l'aide et le soutien que vous m'avez apporté au cours de ce mandat. J'aurai plaisir à vous revoir sur les différents pas de tir. Je vous souhaite une bonne saison sportive 2025, merci pour votre attention.»

A l'issue de son discours Jean-Marc HAAS-BECKER remercie Jean-Paul pour son investissement et tout le travail accompli.

12. Election du comité directeur

Avant de procéder à l'élection du comité directeur, Jean-Marc HAAS-BECKER présente l'ensemble des candidats par ordre alphabétique :

- CHAPUIS-OTTMANN Tania
- DIEDERICH Carole
- HAAS-BECKER Jean-Marc
- JUNG Pauline
- KUHN Michel
- MARTIN Bernard
- OLIVIER Joël
- ROCHE Isabelle
- SABLONG-SCHEER Emmanuelle
- SCHAEFFER Jean-Georges
- WACK Olivier

Les représentants des sociétés de tir sont ensuite appelés les uns après les autres pour déposer leur bulletin de vote dans l'urne. A l'issue du dépouillement tous les candidats sont élus selon les résultats suivants :

- CHAPUIS-OTTMANN Tania : 176 voix
- DIEDERICH Carole : 176 voix
- HAAS-BECKER Jean-Marc : 176 voix
- JUNG Pauline : 176 voix
- KUHN Michel : 176 voix
- MARTIN Bernard : 175 voix
- OLIVIER Joël : 176 voix
- ROCHE Isabelle : 175 voix
- SABLONG-SCHEER Emmanuelle : 176 voix
- SCHAEFFER Jean-Georges : 176 voix
- WACK Olivier : 176 voix

13. Election du Président

Les membres de l'Assemblée Générale sont à nouveau appelé à voter pour la/le candidat au poste de président. Le comité propose Jean-Marc HAAS-BECKER.

A la suite de ce nouveau vote Jean-Marc HAAS-BECKER est élu avec le résultat suivant :

- Pour : 178 voix
- Absentions : 2 voix
- Contre : 1 voix

Jean-Marc HAAS-BECKER remercie l'assemblée pour son élection et la confiance qu'elle a renouvelé. Il remercie également les scrutateurs pour leur travail.

14. Election des réviseurs aux comptes

Trois candidats se proposent au poste de réviseurs aux comptes. Gilbert REMPP, Freddy KRUMM et Roger GEHRES. Ils sont élus à l'unanimité.

15. Vœux et suggestions

- Patrick LUX intervient pour informer que le club de Bischoffsheim organise sa compétition annuelle en octobre

16. Interventions des invités

Elisabeth MANGIN, représentante du CDT68, remercie l'ensemble des membres présents pour leur accueil et constate que la CDTir 67 est très dynamique avec un beau vivier d'athlète. Elle émet l'idée de réorganiser une rencontre Haut-Rhin / Bas-Rhin. Elle souligne l'effort fait du comité pour atteindre la parité, sur 11 élus, 5 sont des femmes.

Dominique KELLER, représentant du CDOS 67, félicite le comité et le nouveau président élu à une très grande majorité des voix ainsi que les membres de l'Assemblée pour leur présence. Il remercie également tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre et qui ne sont pas présents car ceux-ci sont d'une grande importance dans le mouvement sportif. Bravo également aux compétiteurs parce qu'ils sont un exemple pour la jeunesse et parce que dans la compétition il y a le sens de la continuité de l'effort.

Hugues SENGER, président de la Ligue de Tir d'Alsace, prend la parole. Il débute par des informations de la préfecture concernant le SIA. La gestion des armes pour les clubs est en retard et n'a pas de date définie. Les opérations sont à réaliser en armurerie pour l'instant. Il y a aujourd'hui 90 % des licenciés qui ont créé leur compte SIA, les 10 % restants devront créer leur espace avant le 1^{er} janvier. Pour les licenciés ayant créé leur espace il faudra cette année encore ajouter par eux-mêmes leur licence et le certificat médical valide.

Hugues SENGER fait ensuite le bilan des jeux olympiques avec les médailles obtenues et parle de l'organisation des Jeux qui a été imposée à Châteauroux.

Il aborde ensuite les nouvelles modalités des élections qui auront lieu à la FFTir en décembre et annonce sa candidature à la présidence de la FFTir.

Il souligne l'imbrication étroite entre les CDT 67, CDT 68 et la Ligue d'Alsace dans un grand nombre d'actions menées en commun.

17.Divers

Une question est posée par Philippe PAILLE concernant le renouvellement des détentions d'arme. Il est vrai que dorénavant c'est la dernière détention est à prendre en compte comme date de renouvellement. Il s'ensuit un échange sur les renouvellements, les contrôles de gendarmerie dans les clubs et la détention des armes.

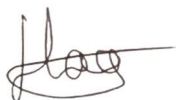
A l'issue de ces échanges le président de la Ligue d'Alsace remet les mérites fédéraux suivants :

- DIEDERICH Jean-Paul reçoit le mérite fédéral au grade de chevalier
- MEHL Fernand reçoit le mérite fédéral au grade d'officier

Après cette remise Jean-Marc HAAS-BECKER clôture l'Assemblée Générale en invitant les participants au traditionnel verre de l'amitié.

Fait à Strasbourg le 25/09/2025

Secrétaire de séance :
Anthony HAAS



Président :
Jean-Marc HAAS-BECKER

